

## Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France

Séance du 12 décembre 2024

### Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Fethi ALOUI Mirentxu DUBAR, Mohamed DJEMAI (procuration à Fethi ALOUI) Souad HARMAND, Jimmy LAUBER (procuration à Jean-Christophe POPIEUL), Jean-Christophe POPIEUL
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX, Mickael BOCQUET, Isabelle LEBECQ, Antoine VEYER, Damien MERESSE, Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-HUBERT ANCEAU, Laurence BARA, Martine CHARLES
Collège D des usagers	Vincent MOINET, Gauthier CAUVIGNY, Gabrielle HACHEMI, Elliott BESSON
Collège des Personnalités extérieures	Rodolphe DELAUNAY (Président du conseil), Mylène BRONNIART, Pierre CARLOTTI, Véronique FELDHEIM (procuration à Souad HARMAND), Laurence SAYDON, Christian VAUTRIN
Invités permanents	Abdelhakim ARTIBA, Président de l'UPHF Hugues BOCQUET, représentant du Recteur délégué ESR de la région académique Hauts-de-France Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF Carine COPLO, Agent comptable Cédric EDART, Directeur général des services de l'INSA HdF Caroline FLORINDA, Responsable juridique Paul GIROUX, Vice-président Etudiant

Rodolphe DELAUNAY, Président du conseil, ouvre la séance, après vérification du quorum (25 membres présents ou représentés sur 31 membres en exercice, 3 procurations).

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Relevé de décisions de la séance du 10 octobre 2024
2. Budget initial 2025
3. Points Ressources humaines
  - Campagne d'emplois 2025
  - Congés recherche et conversion thématiques (CRCT) nombre de semestres
  - Charte du télétravail (mise à jour)
4. Rapport Social Unique 2023
5. Aménagement des remboursements des frais de missions à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2025
6. Parcoursup (critères vœux, commission d'examen) et capacités d'accueil des formations en licence
7. Capacités d'accueil des formations et modalités de sélection des candidatures (plateforme monmaster)
8. Répartition financière de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) pour 2025
9. Politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires 2025-2026
10. Politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les élèves ingénieurs extracommunautaires 2025-2026
11. Droits de candidature pour l'entrée en 4<sup>ème</sup> année du cursus ingénieur, groupe INSA à compter de l'année universitaire 2024-2025
12. Tarifs pédagogiques du Master International Transport et Energie (2024-2025) pour régularisation, et 2025-2026
13. Complément au schéma Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)
14. Schéma directeur du numérique
15. Plan d'actions 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire
16. Bilan du plan d'actions Qualité et Amélioration continue 2024

### **1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 10 octobre 2024**

Le Président de séance demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 10 octobre 2024.

#### **Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (24 pour, 1 abstention) le relevé de décisions du 10 octobre 2024.**

### **2. Budget initial 2025**

Véronique LANDRAIN, Directrice des affaires financières, présente le budget initial de l'exercice 2025.

Le budget initial 2025 de l'INSA Hauts-de-France proposé s'inscrit dans la continuité de l'année 2024, avec un accent sur la collaboration avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France, le maintien des moyens pour les départements de formation et les laboratoires de recherche, et la modernisation des équipements techniques.

Une soutenabilité visée sur l'exercice budgétaire 2025 mais qui devra donner lieu toutefois à des ajustements à moyen terme compte tenu de l'incertitude budgétaire au niveau de l'Etat et de perspectives économiques annoncées comme moins favorables.

Le montant du Budget Initial 2025 proposé s'élève à **19 431 355 € en Autorisations d'Engagement et à 19 381 391 € en Crédits de Paiement** soit un budget en très légère diminution par rapport à 2024 (BR1) : recul de 0,15% en AE et -1,28% en CP.

Les **recettes encaissées** diminuent de 5 % par rapport à 2024 : **18 054 792 €** contre 19 061 120 € en 2024 (BR1).

**En droits constatés, le Budget Initial 2025 s'élève à 18 846 355 €**

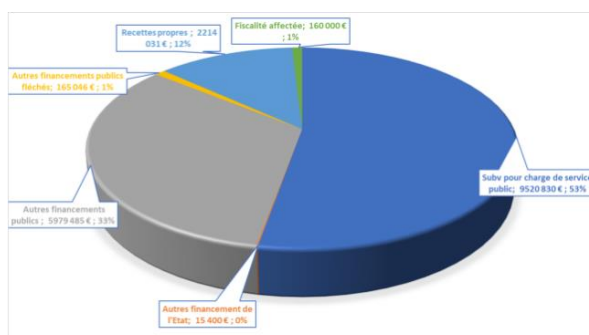
Les Recettes du Budget Initial 2025

### Le volet Recettes Encaissables :

<b>Subv pour charge de service public</b>	<b>9 520 830 €</b>	<b>Recettes propres</b>	<b>2 214 031 €</b>
MINISTERE ENS. SUP	9 520 830 €	DROITS D'INSCRIPTION	980 000 €
<b>Autres financements de l'Etat</b>	<b>15 400 €</b>	FORMATION CONTINUE	540 000 €
CORDEES DE LA REUSSITE	15 400 €	TAXE D'APPRENTISSAGE	400 000 €
<b>Autres financements publics</b>	<b>5 979 485 €</b>	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	142 744 €
FORMASUP	4 500 000 €	OPERATIONS DE GESTION COURANT	40 000 €
UPHF	956 537 €	DIGITAL SURF	34 315 €
AGENCE ERASMUS	211 500 €	TOYOTA	21 172 €
SAGI	140 000 €	ICAM/UPEC	18 600 €
ENPC (mastere spécialisé)	55 000 €	IPSA	18 600 €
REGION PRREL Insa je veux je peux	50 000 €	UNIV NY	18 600 €
INSA TOULOUSE (eclu)	30 368 €	<b>Fiscalité affectée</b>	<b>160 000 €</b>
AAP FORMASUP REGION	18 080 €	CROUS	160 000 €
REGION contrats étudiants	18 000 €		
<b>Autres financements publics fléchés</b>	<b>165 046 €</b>		
EUROTELL	165 046 €		

Les Recettes du Budget Initial 2025

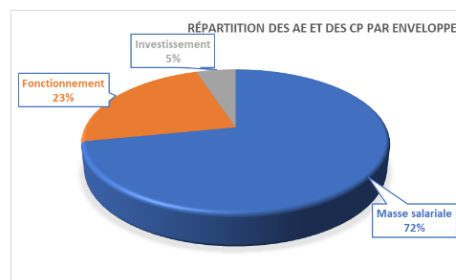
### Le volet Recettes Encaissables :



Les Dépenses du Budget Initial 2025

### Le volet Dépenses (AE et CP)

	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
<b>Masse salariale</b>	<b>13 926 055 €</b>	<b>13 926 055 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 525 300 €</b>	<b>4 483 546 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>980 000 €</b>	<b>971 790 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 431 355 €</b>	<b>19 381 391 €</b>



## Le volet Dépenses : la Masse salariale

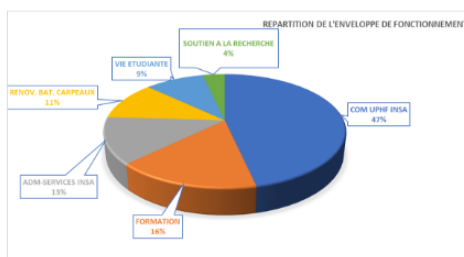
La masse salariale pour 2024 est estimée à **13 926 055€ ( AE=CP)**

Masse Salariale P1 (Etat)	10 011 521 €	postes de titulaires
Masse Salariale P2	2 151 813 €	vacataires/heures complémentaires
	1 321 971 €	contractuels
	150 000 €	primes EC et enseignants
	132 750 €	heures de surveillance
	90 600 €	indemnités de jury
	32 400 €	monitorat
Dépenses hors psop	35 000 €	cotisation RAFFP

## Le volet Dépenses : le Fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement est estimée 4 525 300 € en AE et 4 538 774€ en CP

Répartition des AE		Répartition des CP	
COM UPHF INSA	2 105 000 €	COM UPHF INSA	2 105 000 €
FORMATION	736 709 €	FORMATION	750 183 €
ADM-SERVICES INSA	596 201 €	ADM-SERVICES INSA	596 201 €
RENOV. BAT. CARPEAUX	500 000 €	RENOV. BAT. CARPEAUX	500 000 €
VIE ETUDIANTE	427 140 €	VIE ETUDIANTE	427 140 €
SOUTIEN A LA RECHERCHE	160 250 €	SOUTIEN A LA RECHERCHE	160 250 €
	4 525 300 €		4 538 774 €



## Le volet Dépenses : l'Investissement

L'enveloppe d'investissement est estimée 980 000€ en AE et 971790 € en CP

Répartition des AE	
POLITIQUE ETABLISSEMENT	558 210 €
PROJETS	384 265 €
BESOINS FORMATION	37 525 €
<b>Total</b>	<b>980 000 €</b>

Répartition des CP	
POLITIQUE ETABLISSEMENT	570 000 €
PROJETS	371 790 €
BESOINS FORMATION	30 000 €
<b>Total</b>	<b>971 790 €</b>

## Un volet spécifique : les opérations pluriannuelles

RECETTES	
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
22-Z6-70-005 ERASMUS +	48 544 €
23-Z6-70-010 EURO-TELL ANR	165 046 €
24-Z6-70-011 ECIUn+ ANR	30 368 €
<b>RECHERCHE</b>	
23-Z6-70-006 Encadrement thèse Doumia-TOYOTA	21 172 €
23-Z6-70-007 Encadrement thèse Moreau-Digital Surf	34 315 €
<b>Total général</b>	<b>299 445 €</b>

DEPENSES : Autorisation d'engagement	
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
22-Z6-70-004 INSA 2025	130 323 €
23-Z6-70-008 ERASMUS + 2022/2026	71 218 €
23-Z6-70-009 TaRoad-France 2030	267 057 €
23-Z6-70-010 EURO-TELL ANR	290 805 €
24-Z6-70-011 ECIUn+ ANR	51 039 €
24-Z6-70-012 ERASMUS + 2024/2027	165 040 €
24-Z6-70-013 METAEDU	113 400 €
<b>Total général</b>	<b>1 152 282 €</b>

DEPENSES : Crédits de paiement	
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
22-Z6-70-004 INSA 2025	130 323 €
23-Z6-70-008 ERASMUS + 2022/2026	71 218 €
23-Z6-70-009 TaRoad-France 2030	269 450 €
23-Z6-70-010 EURO-TELL ANR	290 805 €
24-Z6-70-011 ECIUn+ ANR	51 039 €
24-Z6-70-012 ERASMUS + 2024/2027	165 040 €
24-Z6-70-013 METAEDU	113 400 €
<b>Total général</b>	<b>1 134 675 €</b>

RECHERCHE	
23-Z6-70-006 Encadrement thèse Doumia-TOYOTA	18 600 €
23-Z6-70-007 Encadrement thèse Moreau-Digital Surf	24 800 €
<b>Total général</b>	<b>43 400 €</b>

RECHERCHE	
23-Z6-70-006 Encadrement thèse Doumia-TOYOTA	18 600 €
23-Z6-70-007 Encadrement thèse Moreau-Digital Surf	24 800 €
<b>Total général</b>	<b>43 400 €</b>

## L'équilibre financier 2025

(Recettes Encaissées – Dépenses en Crédits de Paiement)

L'exercice budgétaire devrait dégager un solde budgétaire en **déficit de 1 326 599 € et donc un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement.**

solde budgétaire (RE-CP)	
CF 2020	1 500 553 €
CF 2021	412 748 €
CF 2022	1 986 033 €
CF 2023	2 045 004 €
2024 (BR)	- 572 517 €
<b>BI 2025</b>	<b>- 1 326 599 €</b>

## La situation patrimoniale en droits constatés

Montant des charges : 18 846 355 €

Montant des produits : 18 420 155 €

Prévisionnellement, le résultat d'exploitation 2025 est une perte de 426 200 €

La capacité d'autofinancement est tout juste positive : +10 200 €

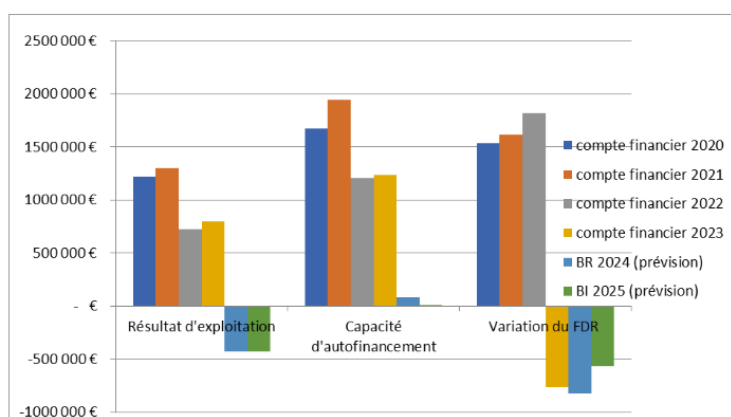
A la clôture de l'exercice 2025 :

Le niveau du FONDS DE ROULEMENT: 3 804 750,64 €

Le niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT : - 1 822 263,59 €

Le niveau de la TRESORERIE : 5 627 014,23 €

## La situation patrimoniale en droits constatés



Jean-Christophe POPIEUL s'interroge sur l'absence de contrats de cofinancement de thèses dans la partie recettes. Véronique LANDRAIN précise que les contrats ne sont pas encore conclus.

Hugues BOCQUET souligne le caractère pédagogique de cette présentation budgétaire. Il indique que la dotation du Ministère n'est pas encore connue à ce jour, une pré-notification sera adressée en fin de semaine, et complétée en 2025. Il ajoute que l'estimation est prudente, le budget est en augmentation depuis 2020, il ne formule pas d'inquiétude particulière.

En matière de dépenses, Armel de la BOURDONNAYE évoque le financement du bâtiment Carpeaux (fonctionnement) et dans le cadre du projet TaBroad (France 2030).

Jean-Hubert ANCEAUX s'interroge sur le transfert des postes vers la nouvelle composante de formation IT2S. Cédric EDART répond que les postes n'apparaissent pas dans le budget présenté.

Mickael BOCQUET s'interroge sur le devenir du support de poste de Dorothee CALLENS promue Professeur ainsi que celui d'un départ à la retraite.

Le Directeur de l'INSA HdF indique que le plafond d'emploi n'est pas modifié par ces évolutions, il s'agira de prévoir ces changements dans la campagne d'emplois.

## Tableaux réglementaires

## T1 - Le tableau des emplois

Catégories d'emplois	Nature des emplois	(A) Emplois sous plafond Etat		(B) Emplois financés hors SCSP		(C) = (A) + (B) Global
		En ETPT		En ETPT		
Enseignants	Permanent (CO)		80 (1)			80
						-
	Non permanent (COD)			4		4,0
Total EC			80,00		4	84
Élèves fonctionnaires stagiaires des ENS						-
BIAT OSS	Permanent (CO)		15 (2)			15
			1		3	4
	Non permanent (COD)		4		23	32
			29		31	61
Total			49 (3)		35	135
Plafond global des emplois voté par le CA						
Rapport du plafond des emplois fixé par l'Etat			100 (5)			

note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de rattachement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4)). Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rapporté en case (5).

## T2 - Les Autorisations Budgétaires

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

Dépenses	Montants		Recettes	
	AE	CP	Montants	
Personnel	13 926 055 €	13 926 055 €		Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	3 310 816 €	3 310 816 €	9 520 830 €	Subvention pour charges de service public
			15 400 €	Autres financements de l'Etat
			160 000 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	4 326 300 €	4 483 545 €	5 924 485 €	Autres financements publics
			2 260 031 €	Recettes propres
				Recettes flechées **
			- €	Financements de l'Etat flechés
Investissement	980 000 €	971 790 €	166 048 €	Autres financements publics flechés
			- €	Recettes propres flechées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>19 431 355 €</b>	<b>19 381 391 €</b>	<b>18 054 792 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>			<b>1 326 599 €</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

## T4 - Equilibre financier

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	1 326 599,00 €	Solde budgétaire (excédent) **	
dont solde budgétaire budget principal		dont solde budgétaire budget principal	
dont solde budgétaire budget du SAIC		dont solde budgétaire budget du SAIC	
dont solde budgétaire FUJ		dont solde budgétaire FUJ	
dont solde budgétaire BAI		dont solde budgétaire BAI	
dont solde budgétaire SIE		dont solde budgétaire SIE	
Remboursements d'emprunts	- €	Nouveaux emprunts	- €
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	10 000,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	10 000,00 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2-b1-c1-e1)</b>	<b>1 336 599,00 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1-b2-c2-e2)</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>variation de trésorerie (Abondement)</b>	<b>- €</b>	<b>variation de trésorerie (Prélèvement)</b>	<b>1 326 599,00 €</b>
dont Abondement de la trésorerie flechée ***		dont Prélèvement sur la trésorerie flechée ***	225 732,00 €
dont Abondement sur la trésorerie non flechée		dont Prélèvement sur la trésorerie non flechée	800 867,00 €
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>1 336 599,00 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>1 336 599,00 €</b>

## T6 - Situation patrimoniale

### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants		PRODUITS	Montants	
	(1)	(2)		(3)	(4)
Personnel	13 961 000,00 €	-	Subventions de l'Etat	4 548 200,00 €	-
<b>dont charges de personnels civils*</b>	-	-	Fiscalité affectée	190 000,00 €	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 885 300,00 €	-	Autres subventions	5 491 981,00 €	-
			Autres produits	2 221 244,00 €	-
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>18 846 300,00 €</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (3)</b>	<b>13 452 165,00 €</b>	<b>-</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (2) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>426 200,00 €</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (3) - (4)</b>	<b>-</b>	<b>428 200,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>-</b>	<b>426 200,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (3) + (4) = (2) + (1)</b>	<b>-</b>	<b>428 200,00 €</b>

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Personnel.

### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>426 200,00 €</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	475 000,00 €
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-
+ produits de cession d'éléments d'actifs	-
- coût net des subventions d'investissement versé au résultat de l'exercice	- 38 600,00 €
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>10 200,00 €</b>

\* Capacité d'autofinancement ou Insuffisance d'autofinancement

### État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	- €	Capacité d'autofinancement*	10 200,00 €
Engagements	980 000,00 €	Financement de l'actif par l'Etat	428 265,00 €
Amortissement des dettes financières	- €	Autres ressources	-
		Augmentation ou des dettes financières	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>980 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>412 465,00 €</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>- €</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>567 535,00 €</b>

## T9 - Les opérations pluriannuelles (dépenses)

Cotisation n° CCFP + N° (opération)	Noms	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes à payer et AE consommées en fin d'exercice n		
			AE courtes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reportées en exercice n	AE nouvelles courtes au titre n	Total des AE nouvelles pour l'exercice n	CP courtes au titre des années antérieures	CP consumées au titre des années antérieures	CP reportés ou reportés en exercice n	CP nouvelles courtes au titre n	Total des CP ouverts pour l'exercice n	Restes à payer et AE consommées en fin d'exercice n (A)	Restes à payer et AE consommées en fin d'exercice n (B)	Restes à payer et AE consommées en fin d'exercice n (C)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
23-26-70-00- ENCADREMENT TRICSE DOUMA-TOYOTA	Personnel	63 510	63 510	63 510	-	-	18 600	18 600	63 510	63 510	-	-	18 600	18 600	-
	fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23-26-70-03- ENCADREMENT TRICSE MOREAU-DIGITAL SURF	Personnel	27 200	27 200	27 200	-	-	24 800	24 800	27 200	27 200	-	-	24 800	24 800	-
	fonctionnement	1 700	1 700	-	-	-	-	-	1 700	1 700	-	-	-	-	1 700
<b>Total centres de recherche</b>	<b>Personnel</b>	<b>90 710</b>	<b>90 710</b>	<b>90 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 400</b>	<b>43 400</b>	<b>90 710</b>	<b>90 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 400</b>	<b>43 400</b>	<b>-</b>
	<b>fonctionnement</b>	<b>11 900</b>	<b>11 900</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 900</b>	<b>11 900</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 900</b>
23-26-70-01- INSA 2023	Personnel	101 000	101 000	101 000	-	-	97 100	97 100	101 000	101 000	-	-	97 100	97 100	-
	fonctionnement	61 000	61 000	61 000	-	-	57 200	57 200	61 000	61 000	-	-	57 200	57 200	-
23-26-70-08 ERASMUS + 2023/2024	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	fonctionnement et intervention	316 100	316 100	316 100	-	-	11 210	11 210	316 100	316 100	-	-	11 210	11 210	-
23-26-70-00 VARECO- France 2023	Personnel	229 000	229 000	229 000	-	-	20 000	20 000	229 000	229 000	-	-	20 000	20 000	209 000
	fonctionnement et intervention	480 000	480 000	480 000	4 077	4 077	97 400	102 477	47 500	45 500	22 000	65 400	87 400	103 477	160 700
23-26-70-10 EURD-BELL ANR	Personnel	826 400	826 400	826 400	24 000	24 000	40 000	64 000	826 400	826 400	24 000	40 000	64 000	64 000	500 300
	fonctionnement et intervention	311 000	-	-	-	-	28 800	28 800	-	-	-	28 800	28 800	28 800	-
24-26-70-11 ERASMUS + 2024/2027	Personnel	10 000	10 000	10 000	2 133	2 133	30 000	32 133	30 000	32 133	20 000	20 000	20 000	20 000	10 000
	fonctionnement et intervention	20 000	20 000	20 000	-	-	15 000	15 000	20 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
24-26-70-13 ERASMUS + 2024/2027	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	fonctionnement et intervention	226 000	226 000	226 000	-	-	162 000	162 000	226 000	226 000	-	-	162 000	162 000	-
24-26-70-13 METAPOU	Personnel	61 000	61 000	61 000	-	-	51 000	51 000	61 000	61 000	-	-	51 000	51 000	-
	fonctionnement et intervention	10 000	-	-	-	-	18 000	18 000	-	-	-	-	18 000	18 000	-
<b>Total centres d'enseignement</b>	<b>Personnel</b>	<b>1 572 110</b>	<b>1 572 110</b>	<b>1 572 110</b>	<b>26 133</b>	<b>26 133</b>	<b>274 400</b>	<b>299 777</b>	<b>1 572 110</b>	<b>1 572 110</b>	<b>24 000</b>	<b>40 000</b>	<b>299 777</b>	<b>299 777</b>	<b>1 044 544</b>
	<b>fonctionnement et intervention</b>	<b>1 441 400</b>	<b>1 441 400</b>	<b>1 441 400</b>	<b>4 077</b>	<b>4 077</b>	<b>429 200</b>	<b>471 277</b>	<b>1 382 910</b>	<b>1 382 910</b>	<b>42 000</b>	<b>65 400</b>	<b>429 200</b>	<b>471 277</b>	<b>610 700</b>
<b>Total programmes pluriannuels (financements)</b>	<b>Personnel</b>	<b>1 572 110</b>	<b>1 572 110</b>	<b>1 572 110</b>	<b>26 133</b>	<b>26 133</b>	<b>274 400</b>	<b>299 777</b>	<b>1 572 110</b>	<b>1 572 110</b>	<b>24 000</b>	<b>40 000</b>	<b>299 777</b>	<b>299 777</b>	<b>1 044 544</b>
	<b>fonctionnement</b>	<b>1 441 400</b>	<b>1 441 400</b>	<b>1 441 400</b>	<b>4 077</b>	<b>4 077</b>	<b>429 200</b>	<b>471 277</b>	<b>1 382 910</b>	<b>1 382 910</b>	<b>42 000</b>	<b>65 400</b>	<b>429 200</b>	<b>471 277</b>	<b>610 700</b>

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par année:

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
54 Total engagements et interventions	1 572 110	1 441 400	1 572 110	1 441 400	1 572 110	1 441 400	1 572 110	1 441 400	1 572 110	1 441 400	1 572 110	1 441 400	1 572 110	1 441 400	1 572 110
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 029 000</b>	<b>1 107 214</b>	<b>1 003 459</b>	<b>1 003 459</b>	<b>1 009 253</b>	<b>1 102 242</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>	<b>1 002 334</b>



## T9 - Les opérations pluriannuelles (recettes)

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Financement sur la période	Financements extérieurs			
				Montant	Encadrements au titre des articles 112(4) et 114	Encadrements pour l'article 11	Résultat à reporter
		(1)	(14)	(12)+(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
23-25-70-008	Financement de l'Etat*						-
Encadrement (Héas Douane-IOY-DIA)	Autres financements publics**						-
	Autres financements***	83 516	-	83 516	42 244	21 172	-
23-25-70-007	Financement de l'Etat*						-
Encadrement (Héas Mieux-Digital Surf)	Autres financements publics**						-
	Autres financements***	102 925	-	102 925	88 610	34 315	-
<b>Total contrôle de recherche</b>	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	<b>186 441</b>	-	<b>186 441</b>	<b>130 854</b>	<b>55 487</b>	-
22-25-70-004 INSA 2025	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	385 472	-	385 472	328 925	-	38 547
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
22-25-70-005 ERASMUS+	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	242 720	-	242 720	194 178	48 544	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
23-25-70-006 ERASMUS+ 2023/2028	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	310 488	-	310 488	248 291	-	62 098
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
23-25-70-009 IABIRoad-France 2030	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	3 200 000	-	3 200 000	1 280 000	-	1 920 000
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
23-25-70-010 ELIND-TELL ANR	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	1 540 436	-	1 540 436	398 112	165 048	978 276
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
24-25-70-011 ECLIS+ ANR	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	101 228	-	101 228	80 736	30 368	10 124
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
24-25-70-012 ERASMUS+	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	235 040	-	235 040	188 032	-	47 008
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
24-25-70-013 MetaEdu	Financement de l'Etat*						-
	Autres financements publics**	120 000	-	120 000	-	-	120 000
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
<b>Total contrôle de formation</b>	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	<b>8 115 385</b>	-	<b>8 115 385</b>	<b>2 698 272</b>	<b>243 228</b>	<b>3 175 055</b>
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
	<b>Et total financement de l'Etat</b>	-	-	-	-	-	-
<b>IQIAL GÉNÉRAL</b>		<b>8 115 385</b>	-	<b>12 211 998</b>	<b>5 435 480</b>	<b>243 228</b>	<b>8 240 234</b>
		<b>186 441</b>	-	<b>186 441</b>	<b>130 854</b>	<b>55 487</b>	-
	<b>IQIAL</b>	<b>8 281 826</b>	-	<b>12 378 439</b>	<b>5 566 334</b>	<b>298 715</b>	<b>8 240 234</b>

Le Président de séance soumet la proposition de budget initial 2025 avec les tableaux réglementaires au vote :

### Décision :

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) le budget initial 2025.**

### 3. Points Ressources humaines

François DELCROIX, Directeur des ressources humaines, présente les trois points.

#### 3.1. Campagne d'emplois 2025

Il est proposé la campagne d'emplois suivante :

- 1) Pour les personnels enseignants chercheurs :

Nature du support	Poste mis à la campagne d'emplois
PR	Recrutement d'un PR CNU 61 - Transformation d'un support de MCF en PR

61 : Génie informatique, automatique et traitement du signal

Une Information sur les postes de l'UPHF en service partagé à l'INSA HdF est effectuée oralement.

- 2) Pour les personnels BIATSS :

Catégorie d'emploi du poste demandé	Nombre de postes	BAP	CE / CI / TH	Profil du poste
ATRF	1	J	CI	Adjoint-e en gestion administrative

Le Président de séance soumet la proposition campagne d'emplois pour la rentrée universitaire 2025 au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 voix pour) la campagne d'emplois pour la rentrée universitaire 2025.**

**3.2. Congés recherche et conversion thématiques (CRCT) et nombre de semestre**

Il est proposé de fixer comme chaque année à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 voix pour) la proposition de six semestre de CRCT accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2025-2026.**

**3.3. Charte du télétravail (mise à jour)**

Une mise à jour de la charte du télétravail est proposée suite aux modifications engendrées par la conclusion d'un accord cadre en date du 3 juillet 2023 concernant le déploiement du télétravail dans les établissements du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec notamment l'intégration du droit à la déconnexion et des précisions sur les missions télétravaillables. Les modifications apparaissent dans le document transmis aux administrateurs.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (24 pour, 1 abstention) la charte du télétravail mise à jour.**

**4. Rapport Social Unique 2023**

Sylvie LECOSSIER, chargée de données statistiques (Cellule d'aide au pilotage) présente une synthèse du RSU 2023.

## Les nouveautés :

Des données comparées avec les deux années précédentes (2021 et 2022)

Deux nouvelles thématiques :  
« la formation du personnel » ; « L'action sociale »

L'ajout de quelques indicateurs :  
FMD, les personnels en situation de handicap

Un volet littéraire un peu plus développé

Conseil d'administration - INSA - 12 décembre 2024

## ZOOM sur...

Le forfait mobilité durable

La formation du personnel

Les personnels en situation de handicap

L'action sociale

Conseil d'administration - INSA - 12 décembre 2024

Un forfait (jusqu'à 300 euros) est proposé aux agents publics afin d'encourager les modes de transports alternatifs et durables. (décret du 13 décembre 2022).

6 agents soit  
5,5% des  
personnels INSA  
(4,5% avec les  
MAD et SP)

### LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



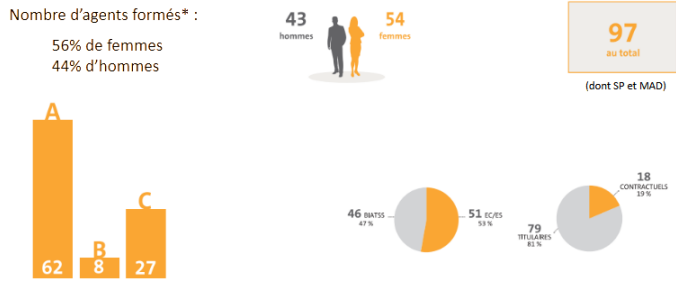
Cf : Plan de décarbonation et sobriété de l'UPHF pour 2024-2026

Conseil d'administration - INSA - 12 décembre 2024

**INSA** MINISTÈRE NATIONAL DES UNIVERSITÉS, DES SCIENCES ET DES SPORTS HAUTS-DE-FRANCE

## La formation du personnel

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE



\*Un agent qui a suivi plusieurs formations ne compte que pour 1

Conseil d'administration - INSA - 12 décembre 2024

**INSA** MINISTÈRE NATIONAL DES UNIVERSITÉS, DES SCIENCES ET DES SPORTS HAUTS-DE-FRANCE

## Les personnels en situation de handicap

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

### LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP \*



Conseil d'administration - INSA - 12 décembre 2024

**INSA** MINISTÈRE NATIONAL DES UNIVERSITÉS, DES SCIENCES ET DES SPORTS HAUTS-DE-FRANCE

## L'action sociale

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

TOTAL INSA Hf	Montant total annuel par personne en euro	Crédit de l'Etat	Crédit de l'Université	Crédit de l'INSA	Participation des personnels	Autres	Autres	Autres
Montant total annuel par personne en euro	1 500 €	-	-	3 375,28 €	-	3 200 €	-	-
<b>TOTAL INSA</b>				<b>6 937,26 €</b>				
<b>Nombre d'agents</b>								
	1	-	-	1	-	1	-	-
<b>Département par tranches d'âge</b>								
Tranche d'âge 0-10	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche d'âge 10-20	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche d'âge 20-30	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche d'âge 30-40	5	-	-	-	-	5	-	-
Tranche d'âge 40-50	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche d'âge 50-60	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche d'âge 60-70	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche d'âge 70-80	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Département par catégorie</b>								
Professeur	1	-	-	1	-	1	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Département par genre</b>								
H	1	-	-	1	-	1	-	-
F	-	-	-	-	-	-	-	-

Conseil d'administration - INSA - 12 décembre 2024

Après cette présentation, le Directeur de l'INSA HdF salue le travail réalisé en précisant que c'est un outil utile pour la Direction de l'INSA HdF intégrant les données de l'INSA et sur les services partagés.

### 5. Aménagement des remboursements des frais de missions à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2025

Véronique LANDRAIN présente le projet de délibération.

Les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels sont fixés par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié. Des arrêtés ministériels viennent compléter le décret en ce qui concerne les taux de remboursement.

L'article 7-1 de ce décret prévoit qu'une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer pour une durée limitée des règles dérogatoires aux arrêtés.

La délibération actuellement en vigueur prend fin le 31/12/2024.

Il a été proposé au conseil d'administration de reconduire les aménagements pris pour les 2 ans à venir.

Il s'agit d'une politique commune avec l'UPHF.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) l'aménagement des remboursements des frais de missions à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 2 ans.**

**6. Parcoursup (critères vœux, commission d'examen) et capacités d'accueil des formations en licence**

Le Directeur de l'INSA HdF présente les capacités d'accueil des formations en licence

LICENCES - Sciences et Technologies		SESSION PARCOURSUP 2024		SESSION PARCOURSUP 2025	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2024	CAL TOTALE rentrée 2024	CAL PARCOURSUP rentrée 2025	CAL TOTALE rentrée 2025
Génie civil	Génie Civil, Architectural et Urbain	40	50	40	50
Informatique	(vide)	70	100	70	100
Mathématiques	(vide)	70	70	70	70
Physique, chimie	(vide)	70	70	70	70
Sciences et technologies	Audiovisuel et Médias Numériques	48	55	48	55
Sciences pour l'ingénieur	Génie Electrique Informatique Industrielle	35	35	35	35
	Ingénierie Mécanique	35	35	35	35
TOTAL Licences - Sciences et Technologies		418	465	418	465
		SESSION PARCOURSUP 2024		SESSION PARCOURSUP 2025	
		CAL PARCOURSUP rentrée 2024	CAL TOTALE rentrée 2024	CAL PARCOURSUP rentrée 2025	CAL TOTALE rentrée 2025
CPES	Sciences	25	25	25	25
TOTAL		25	25	25	25
DEUST		SESSION PARCOURSUP 2024		SESSION PARCOURSUP 2025	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2024	CAL TOTALE rentrée 2024	CAL PARCOURSUP rentrée 2025	CAL TOTALE rentrée 2025
Bâtiment et construction	/	35	35	35	35
TOTAL DEUST		35	35	35	35

Ainsi que les attendus locaux pour la plateforme Parcoursup et critères d'examen des vœux tels que transmis dans les documents.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) les capacités d'accueil des formations en Licence et les attendus locaux et critères d'examen des vœux (plateforme nationale Parcoursup) pour la rentrée 2025.**

**7. Capacités d'accueil des formations et modalités de sélection des candidatures (plateforme monmaster)**

Le Directeur de l'INSA HdF présente les capacités d'accueil et les modalités de recrutement pour les formations en Master pour la rentrée 2025 (plateforme nationale monmaster), document transmis aux administrateurs.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) les capacités d'accueil et les modalités de recrutement pour les formations en Master pour la rentrée 2025 (plateforme nationale monmaster).**

## **8. Répartition financière de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) pour 2025**

Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie étudiante, présente la répartition financière de la CVEC pour 2025 :

Les montants sont les suivants dans la limite de 12000 étudiants en formation initiale :

FSDIE: **13,80 € par étudiant** (respect du taux plancher de 30%) soit 165 600€ ;

Centre de santé: **6,90€ par étudiant** (respect du taux plancher de 15%), soit 82 800€;

Appels à projets et Projets transversaux: **le delta non alloué** sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux (montant prévu 538 200€).

Armel de la BOURDONNAYE rappelle l'existence d'une commission commune UPHF/INSA HdF pour la CVEC.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

### **Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (24 pour, 1 abstention) la répartition financière de la Contribution Vie Étudiante et de Campus pour 2025.**

## **9. Politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires 2025-2026**

Le Directeur de l'INSA HdF présente la politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires pour l'année 2025-2026. La politique de l'année dernière a été reconduite avec une clarification sur les montants des droits d'inscription.

### **1) Rentrée 2025-2026 primo-entrants :**

Les étudiants extracommunautaires (non issus des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse) s'inscrivant pour la première fois à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France en BUT, DEUST, Licence, Licence Professionnelle, Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2025/2026 devront s'acquitter des droits d'inscription différenciés déterminés conformément à l'arrêté susvisé pour la rentrée 2025-2026 (*à titre indicatif, pour 2024-2025, ils s'élèvent à 2 850 € pour une inscription en 1er cycle (cycle préparatoire ingénieur, DEUST, Licence, LP et BUT) et à 3 879 € pour une inscription en 2nd cycle (Master ou cycle ingénieur) et sont susceptibles d'évoluer selon l'indice national des prix à la consommation hors tabac*).

Une politique d'exonération partielle est reconduite pour l'année universitaire 2025-2026, dans la limite réglementaire de 10% des étudiants acquittant des droits d'inscription.

Dans ce cadre, les Conseils d'Administration de l'UPHF et de l'INSA HdF ont adopté un critère d'exonération partielle commun, permettant de réduire les droits d'inscription aux montants applicables aux étudiants au sens de l'article 3 de l'arrêté susvisé pour la rentrée 2025-2026 (*à titre indicatif, pour l'année 2024-2025, ils s'élèvent à 175 € en 1er cycle, 250 € en Master et 618 € pour une année du cycle ingénieur et sont susceptibles d'évoluer selon l'indice national des prix à la consommation hors tabac*). Ce critère concerne les étudiants issus des pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (cf. liste ci-dessous effective en 2024). A ces pays s'ajoute le Liban. Pour les étudiants en formation d'ingénieurs de l'INSA HdF, elle est annuelle et réservée à la première année d'inscription à l'INSA HdF, conformément à la politique du groupe INSA. Pour les autres formations de l'UPHF et de

l'INSA HdF, l'exonération est acquise pour la scolarité.

Liste des pays les moins avancés bénéficiant de l'Aide Publique au Développement et établie par le Comité d'aide au Développement de l'OCDE en 2024.

A : Afghanistan — Angola.

B : Bangladesh — Bénin — Bhoutan - Burkina Faso — Burundi.

C : Cambodge — Comores.

D : Djibouti.

E : Erythrée — Ethiopie.

G : Gambie — Guinée — Guinée-Bissau.

H : Haïti

I : Iles Salomon.

K : Kiribati.

L : Lesotho — Libéria.

M : Madagascar — Malawi — Mali — Mauritanie — Mozambique — Myanmar.

N : Népal — Niger.

O : Ouganda.

R : République centrafricaine — République démocratique du Congo — République démocratique populaire lao (Laos) — Rwanda.

S : Sao Tomé-et-Principe — Sénégal — Sierra Léone — Somalie — Soudan — Sud-Soudan.

T : Tanzanie — Tchad — Timor-Leste — Togo — Tuvalu.

Y : Yémen.

Z : Zambie.

La Colombie, le Vietnam, la Tunisie entrent aussi dans le cadre de l'exonération partielle pour les élèves-ingénieurs de l'INSA HdF. De même, les étudiants admis en BUT ou en licence professionnelle, dans le cadre de la convention MEXPROTEC, bénéficieront de l'exonération partielle indiquée ci-dessus.

## **2) Examen des dossiers de demande d'exonération partielle des droits d'inscription en master présentés au titre de l'excellence du parcours académique :**

Les étudiants extracommunautaires possédant une carte d'étudiant de l'année en cours et issus de pays ne répondant pas au critère géographique présenté au 1), pourront déposer un dossier de candidature à une exonération partielle pour leur inscription en master au titre de l'excellence de leur parcours (sauf pour une inscription en master international transport et énergie).

Cette demande sera à faire lors de l'inscription à l'UPHF ou à l'INSA HdF. Une commission examinera ensuite, selon des critères d'excellence les dossiers déposés, par les étudiants régulièrement inscrits.

L'étudiant qui demande à bénéficier d'une exonération partielle, au titre de l'excellence du parcours académique, devra justifier par tous moyens de la qualité de son dossier (moyenne de 14/20 sur l'ensemble des cycles licence et master (ou équivalent), classement, progression...).

La commission se réunira deux fois : mi-octobre et mi-novembre 2025, chacune des composantes et l'INSA HdF y seront représentées. Un arrêté conjoint du directeur de l'INSA HdF et du président de l'UPHF établira la composition nominative de cette commission. Les décisions prises par les chefs d'établissements sur proposition d'un classement souverain de la commission, dans la limite du nombre d'exonérations arrêté par l'UPHF et l'INSA HdF, seront envoyées aux étudiants candidats par les gestionnaires de la commission. L'exonération partielle est acquise sur le cycle, sauf pour les élèves ingénieurs. Néanmoins, un étudiant exonéré partiellement au titre de l'excellence, qui ne valide pas son année, ne pourra plus prétendre à l'exonération partielle lors de son redoublement.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

### **Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) la politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires pour l'année 2025-2026.**

### **10 Politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les élèves ingénieurs extracommunautaires 2025-2026**

Le Directeur de l'INSA HdF présente la politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les élèves ingénieurs s extra-communautaires pour l'année 2025-2026 dans le cadre du groupe INSA. La politique de l'année dernière a été reconduite.

#### **1) Principes communs au groupe INSA :**

Au sein des INSA, un dispositif d'exonération partielle du paiement des droits d'inscription différenciés, dans la limite réglementaire de 10% des étudiants acquittant des droits d'inscription, est mis en oeuvre pour les élèves ingénieurs afin de les ramener au niveau des droits à acquitter par les étudiants nationaux et communautaires définis à l'article 3 et à l'annexe tableau 1 de l'arrêté du 19 avril 2019.

Ce dispositif commun ne concerne que la formation d'ingénieur sous statut étudiant, uniquement pour la première année d'inscription de l'étudiant en 1ère, 2ème, 3ème ou 4ème année.

Au titre du soutien à des formations spécifiques, tous les admis primo entrants via le dispositif « recrutement spécifique » en filières internationales sont exonérés partiellement du paiement des droits d'inscription différenciés selon les mêmes modalités que celles définies à l'alinéa précédent.

Pour les recrutements hors recrutement « spécifique » de 1ère année, les INSA décident

-au titre de la politique de solidarité, coopération, promotion de la francophonie souhaitée par le ministère, de retenir la liste en vigueur au 1er septembre de l'année universitaire concernée des pays les moins avancés bénéficiant de l'aide au développement établie par le comité d'aide au développement de l'OCDE, pays ouvrant droit à exonération partielle de ses ressortissants étudiants.

- au titre du positionnement stratégique du Groupe INSA en matière de formation et de recherche d'inscrire sur la liste des pays ouvrant droit à exonération partielle de ses ressortissants étudiants : la Colombie, le Vietnam, la Tunisie et le Liban.

#### **2) Examen des dossiers de demande d'exonération partielle des droits d'inscription sur critères sociaux et au titre de l'excellence du parcours académique :**

Hors primo-inscriptions, les étudiants extracommunautaires possédant une carte d'étudiant de l'année en cours pourront déposer un dossier de candidature à une exonération partielle pour leur inscription sur critères sociaux et au titre de l'excellence de leur parcours.

L'étudiant qui demande à bénéficier d'une exonération partielle, devra justifier par tous moyens la particularité de sa situation : situation financière, événement imprévisible survenu, qualité de son dossier (moyenne, classement).

Une commission examinera les dossiers déposés, elle se réunira deux fois : mi-octobre et mi-novembre 2025. Un arrêté du directeur de l'INSA HdF établira la composition nominative de cette commission.

Les décisions prises par le directeur de l'INSA HdF, sur proposition d'un classement souverain de la commission et dans la limite du nombre d'exonérations arrêté par l'INSA HdF, seront envoyées aux étudiants candidats par le gestionnaire de la commission.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

### **Décision :**



**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) la politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les élèves ingénieurs extra-communautaires pour l'année 2025-2026.**

**10. Droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur, groupe INSA à compter de l'année universitaire 2024-2025**

Cédric EDART présente les droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur, groupe INSA :

- Pour intégrer le groupe INSA en 4ème année, le recrutement est local et est propre à chaque établissement INSA (recrutement local) ;
- L'admission en 4ème année en cycle ingénieur de l'INSA Hauts-de-France est basée sur un examen des dossiers de candidatures ;
- Ce recrutement est ouvert aux candidats nationaux et/ou internationaux justifiant d'un niveau de bac+4 au moment de la candidature. Ce niveau peut être une maîtrise ès-sciences, un Master 1 ou équivalent reconnu ou une 4ème année de cursus ingénieur provenant d'une autre école d'ingénieurs française ou étrangère).

Il est proposé l'adoption de la délibération suivante :

Les candidatures reçues par l'INSA Hauts-de-France (via eCandidat ou via « Etudes France » ou via le réseau « n+i »), sont assujetties à des frais s'élevant à 105€ par candidature. Ces frais doivent être acquittés à l'avance avec un justificatif de transfert bancaire au bénéfice de l'INSA Hauts-de-France à l'appui accompagnant chaque dossier de candidature.

Toute candidature ne justifiant pas du paiement de ces frais ne sera pas examinée par le jury d'admission, sera considérée comme dossier incomplet et par suite sera rejetée.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) les droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur, groupe INSA à compter de l'année universitaire 2024-2025.**

**11. Frais pédagogiques du Master International Transport et Energie (2024-2025) pour régularisation**

Cédric EDART présente les frais pédagogiques du MITE de l'année universitaire 2024-2025 pour régularisation :

	<b>Frais pédagogiques</b>
Master 1	3 891 €
Master 2 (Étudiants issus du M1 2023-2024)	864 €

- Pour les étudiants admis directement en M2 à la rentrée 2024

<b>Frais</b>
--------------

	<b>pédagogiques</b>
Master 2	3 891€

- Pour les étudiants autorisés à redoubler en Master 1 ou Master 2

<b>Frais pédagogiques</b>
864 €

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) pour l'année universitaire 2024-2025, les frais pédagogiques du Master International Transport et Energie.**

**12. Frais pédagogiques du Master International Transport et Energie 2025-2026**

Cédric EDART présente les frais pédagogiques du MITE de l'année universitaire 2025-2026 :

	<b>Frais pédagogiques</b>
Master 1	4400 €
Master 2 ( <i>Etudiants issus du M1 2024-2025</i> )	1071 €

- Pour les étudiants admis directement en M2 à la rentrée 2024

	<b>Frais pédagogiques</b>
Master 2	4400€

- Pour les étudiants autorisés à redoubler en Master 1 ou Master 2

<b>Frais pédagogiques</b>
1071 €

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) pour l'année universitaire 2025-2026, les frais pédagogiques du Master International Transport et Energie.**

**13. Complément au schéma Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)**

Bertrand BRIDIER, Econome de Flux, présente la proposition d'ajouter au schéma actuel DDRS une action 1.6 intitulée : « Mettre en place un plan de décarbonation, de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique » à l'axe 4 Environnement, document transmis aux administrateurs.

Fethi ALOUI demande s'il y a une évolution suite à la baisse du chauffage. Bertrand BRIDIER confirme la diminution de la consommation par rapport à 2023 et précise qu'un bilan du plan de sobriété sera réalisé en fin d'année. Souad HARMAND indique des améliorations sont en cours sur la régulation du système de chauffage entre les bâtiments. Didier DERKS souligne l'obligation de résultats du prestataire.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) l'amendement (action 1.6) au Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale.**

**14. Schéma directeur du numérique**

Florent FARENEAU, Directeur du Numérique, présente le schéma directeur du numérique (UPHF/INSA HdF) réalisé avec l'aide du prestataire TNP (transformation numérique et technologique). Il expose le contexte, la méthode et les phases de la démarche du schéma directeur, les objectifs et la portée du document.

Le Schéma directeur vient répondre aux problématiques suivantes :

- Quels sont les sujets majeurs amenés à émerger dans les prochaines années et pour lesquels le numérique est amené à jouer un rôle ?
- Comment décliner l'approche stratégique de l'établissement en stratégie numérique ?
- Comment adapter l'organisation actuelles aux ambitions portées ?
- De quelles règles de fonctionnement se doter pour porter le schéma directeur en tenant compte des contraintes de l'organisation actuelle ?
- Dans quel séquençement aborder les différents sujets pour en sécuriser la mise en oeuvre

Le Président de séance soumet le schéma directeur au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) le schéma directeur du numérique.**

**15. Plan d'actions 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire**

Rodolphe URBANIAK, contrôleur interne (cellule d'aide au pilotage) présente la cartographie, la synthèse des risques 2024 et le plan d'actions 2025 du contrôle interne et budgétaire.

Risques priorités pour 2025	Processus	Contexte	Impact	Plan 2025
Inventaire physique et comptable	Autres immobilisations corporelles	Tout équipement doit faire l'objet d'un inventaire annuel pour établir un rapprochement comptable	Image non fidèle et sincère de l'inventaire	Responsabiliser tous les acteurs de cette thématique Respect du planning défini en amont Réflexion sur la mise en place d'outils performants Désignation de référents par composante et service Accompagnement des acteurs par un chargé de mission spécialisé Inscrire cette thématique dans le cadre du projet "grand établissement"
Contrôle paie - Gestion Prévisionnelle des emplois - Suivi Prévisionnel de la Masse salariale	Rémunérations	Les crédits notifiés par le Ministère tendent vers une réduction	Campagne d'emplois à la baisse - Augmentation du ratio Dizambourg - Perte de visibilité et de maîtrise sur les aspects budgétaires	Diffusion du plan CICEF 2025 à l'ensemble des acteurs Suivi des fiches de contrôle a priori et a posteriori par le coordonnateur de la paie Former les acteurs selon les anomalies récurrentes Sensibiliser les émetteurs de mouvements financiers sur la conformité des pièces justificatives Concentrer du mieux possible les accès aux bulletins de paie Mettre en place un contrôle spécifique sur les imputations financières en lien avec les crédits notifiés par l'Etat Réduire le nombre de certificats de ré-imputations Analyser les écarts mensuels entre la prévision budgétaire et la consommation des crédits Accompagner les services centraux et généraux sur le suivi budgétaire Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Analyser l'enquête Fonction Support - Soutien
Encaissement des droits d'inscription	Ressources propres	L'effet miroir entre la gestion PEGASE et SIFAC doit être établi	Image non sincère des droits perçus	Analyse fine des écarts entre la gestion PEGASE (PFVE) et SIFAC (agence comptable) Indicateur entre les droits constatés (compte financier) et les droits prévisionnels (budgets initiaux) Indicateur sur le type et le nombre d'exonérations (suivi par le PFVE) Rappel réglementaire des droits à appliquer selon les régimes Réunion inter-services avant le lancement de la campagne d'inscription (communication des modalités) Réflexion sur la simplification liée aux pièces justificatives à fournir Formation approfondie à l'utilisation des exports PEGASE Rapporter auprès du développeur PEGASE les dysfonctionnements récurrents
Délais de paiement des factures	Commande publique	Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours sous peine de pénalités liées aux intérêts moratoires	Surcoût financier pour l'établissement	Accompagnement des services sur les difficultés rencontrées à la mise en paiement de factures en attente. Vérification systématique de la date de réception réelle sur les BL. Suivi des workflows chaque semaine dans le secteur dépense permettant à chaque gestionnaire de saisir ses commentaires, actions et suivi réalisés auprès des services. Transmission chaque semaine aux services centraux le vendredi soir des WF les concernant Production d'indicateurs sur le nombre de WF en attente, délais de traitement des ASF et BL + DA Cibler les acteurs concernés par le processus dans le cadre d'un plan de formation spécifique Maintien de la cible des 10% pour 2025 avec un accompagnement trimestriel pour les services hors cible

Vigilance retenue pour 2025	Processus	Contexte	Impact	Plan 2025
Paiement des intervenants extérieurs	Rémunérations	Les intervenants extérieurs doivent être payés avec régularité (premier paiement autorisé avec un décalage de 2 mois puis continuité mensuelle)	Non respect de la réglementation, image de marque négative	Contrôle des cibles - 80% des heures placées sont payables - 100% des heures payables sont payées Mise en place de l'état de paiement sur la GED
Encaissement des subventions	Dotation et subvention	Certaines subventions sont suivies en dehors de l'application OSCAR	Tout suivi en dehors d'une application peut engendrer une omission de titres	Vérification du suivi de la procédure et des accès à l'application Mesurer la réactivité face aux alertes produites par l'application OSCAR Indicateur sur le délai de clôture des conventions Recensement de toutes les conventions gérées Focus sur l'archivage
Suivi des marchés publics	Commande publique	La procédure liée aux marchés publics est très cadrée et tout contournement peut engendrer des incidences fortes sur les aspects juridiques et financiers	Dénonciation d'un marché - Non respect de la réglementation	Vérification du suivi de la procédure par tous les acteurs concernés Lister tous les marchés engagés Vérification des crédits et de la soutenabilité budgétaire Synthèse administrative et financière sur les marchés notifiés

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 voix pour) le plan d'actions 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire.**

**16. Bilan du plan d'actions Qualité et Amélioration continue 2024**

Cécile ROSELLE, Responsable du Management de la Qualité (cellule d'aide au pilotage) présente le bilan 2024 et le plan d'actions 2025.

**Réalisations 2024 :**

**Satisfaire les parties intéressées :**

- Gestion des réclamations et bilan annuel (étudiants et externes)
- Gestion des tickets d'amélioration sur le helpdesk (personnels)
- Collecte des chartes qualité vacataires (vacataires/UPHF)
- Collecte des Conseils de Perfectionnement et bilan (enseignants, étudiants, entreprises)

- Enquêtes de satisfaction entreprises et financeurs (FC), clients du BAIP, CVEC, SCD, VAE, inscriptions...
- Démarche Services Publics +
- EVE/EVF

#### **Formaliser et simplifier les process :**

- Procédures : *préparation CA, CFVE....* → publication sur l'intranet
- 4 GT : *OM, Vacataires, Inscriptions, Conventions*
- Mise en place de la dématérialisation, du e-parapheur et de la signature électronique (DNUM/Archives) : *bons de commande, contrats RH...*
- Participation aux groupes de travail AMUE

#### **Communiquer sur les bonnes pratiques :**

- Newsletter DG (personnels) : 4 x/an
- Formation des personnels et nouveaux personnels
- GT sur la refonte de l'intranet
- Mise à jour du site web UPHF

#### **Faire vivre le système de management de la Qualité et aller vers l'amélioration continue – Maitrise des risques :**

- Pilotage des processus (11 processus concernés) avec plans d'action
- Poursuite de l'animation du réseau des référents Qualité
- Cartographie des risques CICB CICF (cf contrôle interne) avec plans d'actions
- Brainstormings dans tous les services et composantes → nouvelles orientations 2025
- Mise en place des indicateurs qualité dans les COM (composantes et services)

#### **Obtenir une reconnaissance extérieure et améliorer l'image de marque de l'UPHF :**

- Préparation de l'audit QUALIOPi par le HCERES
- Renouvellement de la labellisation BEF
- Renouvellement de la certification Qualicert (IAE)
- Renouvellement du Label Générations 2024 (Sports)

#### **Satisfaire les parties intéressées :**

- Poursuite de la démarche Services Publics + à visée de labellisation (périmètre Vie étudiante)
- Comité d'usagers
- Enquête de satisfaction vacataires

#### **Formaliser et simplifier les process :**

- Poursuite de la dématérialisation, du e-parapheur et de la signature électronique (DNUM/Archives)
- Procédures à venir : préparation CoR, MAD infrastructures sportives...
- Poursuite des 4 GT de simplification des pratiques

#### **Projets 2025 :**

##### **Satisfaire les parties intéressées :**

- Poursuite de la démarche Services Publics + à visée de labellisation (périmètre Vie étudiante)
- Comité d'usagers
- Enquête de satisfaction vacataires

##### **Formaliser et simplifier les process :**

- Poursuite de la dématérialisation, du e-parapheur et de la signature électronique (DNUM/Archives)
- Procédures à venir : préparation CoR, MAD infrastructures sportives...
- Poursuite des 4 GT de simplification des pratiques

##### **Communiquer sur les bonnes pratiques :**

- Finalisation de la refonte de l'intranet

##### **Obtenir une reconnaissance extérieure et améliorer l'image de marque de l'UPHF :**

- Labellisation RSE (dossier déposé)
- Labellisation EQUIS (en cours)
- Labellisation HRS4R (en cours)
- Préparation audit QUALIOPi par le HCERES
- Renouvellement QUALICERT IAE

**Faire vivre le système de management de la Qualité et aller vers l'amélioration continue – Maitrise des risques**

**Suite aux brainstormings :**

- Mise à jour des organigrammes
- Actualisation des annuaires
- Développer un calendrier partagé
- Revoir la gestion des tickets (helpdesk)
- Clarifier les messages sur les listes d'aptitude et tableaux d'avancement
- Diffuser un plan de formation prévisionnel en début d'année
- Pilotage des processus : 2 nouveaux en 2025 (Sports et handicap du Personnel)
- Fusion du réseau des référents qualité et du réseau des référents SP +
- Mise en place des plans d'actions suite aux enquêtes de satisfaction, bilans et COM
- Echanges prévus avec l'U Mons

Le Président de séance soumet le schéma directeur au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (25 pour) le bilan du plan d'actions Qualité et Amélioration continue 2024 et le plan d'actions 2025.**

Le Président de séance

Rodolphe DELAUNAY